

OBLIGATOIRE : JOINDRE UNE PHOTO D'IDENTITÉ

L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES USAGERS SCOLAIRES SUR LES DIFFÉRENTS SERVICES DE TRANSPORT ORGANISÉS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ ET D'ASSURANCE.

Rappel : les élèves de moins de 5 ans ou résidant à moins de 3 km de l'école sont pris uniquement dans la limite des places disponibles durant toute l'année scolaire.



1 - QUI EST CONCERNÉ ?

Tout élève domicilié ET scolarisé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, âgé de plus de 5 ans et résidant à plus de 3 km de l'établissement scolaire.

ATTENTION ! Les élèves ne fréquentant pas l'établissement le plus proche du domicile devront soit payer une surtaxe de 90€, soit prendre un abonnement commercial de 130€ sur internet (à l'adresse : <https://tcap.monbus.mobi>) ou à la boutique T'CAP, 2 cours de l'Esplanade à Privas.



2 - COMMENT REMPLIR CET IMPRIMÉ ?

2.1 - Dans le cas où vous devriez régler la participation familiale, joignez un chèque libellé à l'ordre de « Régie Transports Scolaires CAPCA ».

2.2 - Dans la partie inférieure, complétez les cadres A, B, C et D le plus précisément possible.

2.3 - La carte « T'CAP » valable 5 ans concerne les élèves qui empruntent le réseau T'CAP, plus d'infos à l'adresse : <https://tcap.monbus.mobi>

- Pour ceux qui ne possèdent pas encore de carte « T'CAP », vous devez envoyer une photo d'identité en précisant le nom, le prénom et l'agrafer à l'imprimé.

- Pour ceux qui ont déjà la carte « T'CAP », vous devez vous réinscrire aux transports et votre abonnement sera automatiquement rechargé sur celle-ci.

2.4 - Transmettez cette fiche au pôle « Mobilité et environnement » (adresse ci-dessous) pour que la demande puisse être traitée.

- Pour les nouveaux inscrits, la carte de transport sera remise à votre enfant par son établissement scolaire à partir de la rentrée sauf pour les renouvellements de carte « T'CAP ».



3 - PARTICIPATION DES FAMILLES

Pour l'année scolaire 2019-2020, la participation familiale est d'un montant de 90€ par enfant.



CONDITIONS DE GRATUITÉ DE LA PARTICIPATION FAMILIALE :

1 - Pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600€ :

Joindre à la demande une photocopie de l'attestation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de la MSA mentionnant le quotient familial datée **entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2019.**

2 - Pour les familles de 4 enfants et plus (hors enseignement supérieur), tous scolarisés et empruntant les transports : gratuité du titre de transport à partir du quatrième enfant transporté.

Joindre une copie de l'ensemble du livret de famille complétée par le nom et l'adresse de l'établissement scolaire des autres enfants scolarisés.

3 - Elèves dont les parents sont séparés : remplir précisément le cadre D de ce formulaire.

IMPORTANT

L'abonnement scolaire est valable uniquement en période scolaire dans la limite de 4 trajets par jour entre 6h45 et 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et entre 6h45 et 13h45 les mercredis (en dehors de ces créneaux horaires et pendant les vacances scolaires, l'élève devra payer sa place).



**Ce formulaire est à renvoyer à Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
Pôle « Mobilité et Environnement », 1 rue Serre du Serret, BP 337, 07003 Privas Cedex
Téléphone : 04 75 64 07 07 - Courriel : inscription@privas-centre-ardeche.fr**

Renseignements sur l'inscription à l'adresse : www.privas-centre-ardeche.fr/Transport-scolaire-Inscription